

Prêtrise par les mains du Cardinal Paulucci; & on doit tenir une Congregation particuliere pour faire valider le Bref obtenu par le Cardinal Marini sur le rescrit de Clement XI., afin que cette Eminence puisse aussi recevoir les Ordres pour avoir droit de suffrage. Le Prince Pamphili, Porte-Enseigne de cette Ville, a renvoyé au Senat la Banniere qu'il gardoit dans sa Maison. Le Marquis Gubernatis, Ministre du Roi de Sardaigne ayant été fait Président du Conseil de Turin, le Comte de Provana doit venir le remplacer en cette Cour, & le Comte Sufani est tout récemment arrivé en cette Ville en qualité de nouvel Envoyé du Duc de Parme, chargé de ses instructions pour le futur Conclave.

IX. Le feu Pape a, dit-on, eu la satisfaction de voir, avant sa mort, revenir au St. Siège la Ville de *Commachio*; l'Empereur ayant enfin consenti à cette cession, & le Cardinal Cinfuegos en ayant reçu l'Acte de la Cour de Vienne qu'il remit au Secrétaire d'Etat avant le décès de S. S.; On ne sçait pas précisément sous quelle condition cette restitution se fait, on assure seulement que la Chambre Apostolique se charge de rembourser à l'Empereur les sommes employées à reparer les Fortifications de cette Place, & que S. M. se réserve d'y mettre Garnison Imperiale, en cas qu'il survienne une guerre en *Italie*. On sçait que cette affaire tenoit fort à cœur au St. Pere; que cet Etat est très-considerable, & que l'Empereur y a des droits incontestables. On ne peut donc attribuer cette restitution qu'à une grace particuliere de S. M. I., & à ses égards pour le Pape. Les Troupes Imperiales s'en étoient emparées pendant les derniers démêlez entre les Cours de Rome & de Vienne, sous le Pontificat de Cle-